

Utilisation du territoire et paysage

Affectation du sol

Les communes vaudoises disposent d'un plan d'affectation du sol qui régit l'utilisation de leur territoire. Les informations sont rassemblées et homogénéisées par la Direction générale du territoire et du logement.

Surface agricole

Dans ce domaine, la surface agricole comprend non seulement les prés et terres arables, les zones d'arboriculture, de viticulture et d'horticulture, mais aussi les alpages qui en représentent un cinquième.

Utilisation du sol

La statistique fédérale de l'utilisation du sol se base sur l'interprétation par échantillonnage des photographies aériennes de l'Office fédéral de la topographie. Une grille de points équidistants de 100 mètres sur le terrain a été superposée à ces photographies et l'utilisation du sol a été déterminée pour chacun de ces points à partir d'un catalogue de 72 catégories réparties entre quatre domaines principaux. Les mises à jour se font selon les plans de vol de l'Office fédéral de la topographie. Pour le canton de Vaud, on dispose de données pour les périodes 1979/81, 1990/93, 2004/05, 2012/14 et 2020.